PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE
MRC DE LA MATANIE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le lundi, 31 mai 2022 à 19h15, Édifice municipal de Sainte-Paule situé au 102, rue Banville.

Sont présents les membres du conseil :
La mairesse, madame Johanne Deschênes;
Le conseiller, monsieur Roger Tremblay, siège #1;
La conseillère, madame Mylaine Bégin, siège #2;
La conseillère, madame Marie-Claude Bergeron, siège #3;
La conseillère, madame Madeleine Bouffard, siège #4;
Le conseiller, monsieur Guillaume Villeneuve, siège #5;
Le conseiller, monsieur Jean-François Bouillon, siège #6.

La présente séance a dûment été convoquée par Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Mélissa Levasseur en signifiant l'avis de convocation à chacun des membres du conseil municipal, en conformité avec les articles 152, 153 et 156 du *Code Municipal du Québec*.

Constat du quorum sous la présidence de la mairesse, madame Johanne Deschênes. Madame Mélissa Levasseur, directrice générale et greffière-trésorière, assiste en tant que secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h15.

2022-05-104 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRE

- Constatation du quorum et ouverture de la séance;
- Lecture et approbation de l'ordre du jour;

GESTION FINANCIÈRE & ADMINISTRATIVE

1. Fin de la prise en charge du poste de maire par la mairesse suppléante, madame Mylaine Bégin;
2. Fin de la nomination temporaire de la mairesse suppléante, madame Madeleine Bouffard;
3. Retrait et ajout d'un signataire au compte Desjardins Entreprises;
4. Consentement de la mairesse, madame Johanne Deschênes, à recevoir des avis de convocation pour des séances extraordinaires par courriel.

URBANISME & MISE EN VALEUR DU MILIEU

1. Avis de motion - Règlement numéro 404-22 modifiant le règlement numéro 352-16 afin d'insérer les normes relatives à l'aménagement, aux travaux et aux matériaux en rive.
2. Dépôt et présentation – projet de Règlement numéro 404-22 modifiant le règlement numéro 352-16 afin d'insérer les normes relatives à l'aménagement, aux travaux et aux matériaux en rive.

TRANSPORT

HYGIÈNE DU MILIEU (PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT)

SÉCURITÉ

SPORT & LOISIRS

VARIA

LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylaine Bégin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 31 mai 2022, comme préparé, et lu.

2022-05-105 FIN DE LA PRISE EN CHARGE DU POSTE DE MAIRE PAR LA MAIRESSE SUPPLÉANTE

Il est proposé par madame Marie-Claude Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE suite à l'assermentation de la nouvelle mairesse élue, lors de la dernière élection, du 22 mai 2022, madame Mylaine Bégin à terminer son remplacement le 30 mai 2022, de mairesse suppléante.

QUE madame Mylaine Bégin recevra de nouveau le salaire de conseillère à partir du 31 mai 2022.

2022-05-106 FIN DE LA NOMINATION TEMPORAIRE D'UNE MAIRESSE SUPPLÉANTE

Il est proposé par monsieur Jean-François Bouillon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la nomination temporaire de la conseillère madame Madeleine Bouffard à titre de mairesse suppléante soit terminé, madame Mylaine Bégin, reprend son rôle de mairesse suppléante tel que convenu selon la résolution 2021-10.167.

2022-05-107 RETRAIT ET AJOUT D'UN SIGNATAIRE AU COMPTE DESJARDINS ENTREPRISES

Il est proposé par monsieur Guillaume Villeneuve, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De retirer le nom de madame Madeleine Bouffard en tant que signataire des chèques.

D'ajouter le nom de la mairesse madame Johanne Deschênes en tant que signataire des chèques.

De conserver madame Mylaine Bégin dans le dossier des signataires, en tant que mairesse suppléante.

De transmettre cette résolution à Desjardins Entreprises afin de procéder au changement dans les prochains jours;

De signer le document d'identification et consentements – compte entreprise - fourni par Desjardins.

CONSENTEMENT DE LA MAIRESSE, MADAME JOHANNE DESCHENES, A RECEVOIR DES AVIS DE CONVOCATION POUR DES SEANCES EXTRAORDINAIRES PAR COURRIEL.

DE prendre acte de la signature de madame Johanne Deschênes pour l'acceptation de notification par moyen technologique.

DE prendre acte de la modification de l'adresse de monsieur Guillaume Villeneuve, et d'une nouvelle signature pour l'acceptation de notification par moyen technologique.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 404-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 352-16 AFIN D'INSÉRER LES NORMES RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT, AUX TRAVAUX ET AUX MATÉRIAUX EN RIVE

La conseillère, madame Madeleine Bouffard donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance du conseil municipal, le Règlement numéro 404-22 modifiant le règlement numéro 352-16 afin d'insérer les normes relatives à l'aménagement, aux travaux et aux matériaux en rive.

Le projet de règlement a pour objet de définir des normes relatives à la protection de la rive du lac du Portage ainsi que de ses effluents dans le bassin versant de la rivière Ristigouche, en ajoutant 4 types d'interventions

en rive, selon la pente de la rive (Ouverture, escalier, sentier et fenêtre de visibilité).

2022-05-108 **DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 404-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 352-16 AFIN D'INSÉRER LES NORMES RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT, AUX TRAVAUX ET AUX MATÉRIAUX EN RIVE**

La conseillère, madame Madeleine Bouffard dépose et présente le projet de Règlement numéro 404-22 modifiant le règlement numéro 352-16 afin d'insérer les normes relatives à l'aménagement, aux travaux et aux matériaux en rive.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE prendre acte du dépôt et de la présentation du projet de Règlement numéro 404-22 modifiant le règlement numéro 352-16 afin d'insérer les normes relatives à l'aménagement, aux travaux et aux matériaux en rive.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2022-05-109 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-François Bouillon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE lever la séance à 19h29.

_____

Je, Johanne Deschênes mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

* L'usage du **masculin** a pour seul but d'**alléger** le **texte**.

Mélissa Levasseur
Greffière-trésorière et directrice générale

Johanne Deschênes
Mairesse